



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 36
 Nombre de Présents : 28
 Nombre de votants : 28
 Date de la Convocation : 16 mars 2017

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

1) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016

a. Désignation du président de séance pour le vote du compte administratif

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant qu'en vertu de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant l'adoption des comptes administratifs, et bien que Monsieur Patrick PETITJEAN, Président puisse assister à la discussion, cette dernière doit se retirer au moment du vote.
 Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de procéder à l'élection du Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Christian LAGALICE, Vice-Président en charge de l'aménagement, comme Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs.

b. Vote comptes administratifs 2016.

BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS (401)

	RESULTAT CA 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	26933.84 €	5 663 €	0 €	0 €	32 596.84 €
			0 €		
FONCT	65 338.12 €	12 867.84 €	Recettes		78 205.96 €



BUDGET ANNEXE CRECHE (402) :

	RESULTAT CA 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
			0 €		
INVEST	25 057.41 €	24 440.37 €	0 €	0 €	49 497.78 €
			Recettes		
FONCT	0 €	- 28 370.93 €			- 28 370.93 €

BUDGET ANNEXE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) (403) :

	RESULTAT CA 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
			0 €		
INVEST	5 058.83 €	481.21 €	0 €	0 €	5 540.04 €
			Recettes		
FONCT	0 €	- 11 594.82 €			- 11 594.82 €

BUDGET ANNEXE GOUILLETTE (404)

	RESULTAT CA 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
			0 €		
INVEST	28 438.20 €	- 18 928.61 €	0 €	0 €	9 509.59 €
			Recettes		
FONCT	9 096.29 €	- 5 616.14 €			3 480.15 €



BUDGET POLE SANTE PETIT NOIR (405)

	RESULTAT CA 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISE R	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses 0 €		
INVEST	13 205.88 €	- 30 807.47 €	0 €	0 €	- 17 601.59 €
			Recettes		
FONCT	- 9 677.81 €	6 511.43 €			- 3 166.38 €

BUDGET ANNEXE RESIDENCES SENIORS (406)

	RESULTAT CA 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses 950 045 €		
INVEST	- 94 763.94 €	1 061 233.73 €	117 894 €	0 €	134 318.79 €
			Recettes		
FONCT	0 €	- 10 896.48 €			- 10 896.48 €

BUDGET ANNEXE SPANC (407)

	RESULTAT CA 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses 0 €		
INVEST	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			Recettes		
FONCT	0 €	3 850 €			3 850 €



BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE CHAUSSIN (408)

	RESULTAT CA 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	- 3 610.00 €	- 31 723.13 €	599 358.61 €	-299 358.61 €	- 334 691.74 €
			300 000 €		
FONCT	0 €	0 €	Recettes		0€

Le conseil communautaire réunit sous la présidence de M. LAGALICE à l'unanimité des membres présents :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestions relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

c. Vote des comptes de gestion 2016.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



2) Vote des contributions directes 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales en 2017. Les ressources correspondantes seront les suivantes :

	Base d'imposition de 2016	Taux d'imposition de 2016	Base d'imposition de 2017	Taux d'imposition de 2017	Produit correspondant en €
Taxe d'habitation	9 587 820	5.64	9 705 000	5.64	547 362
Taxe foncière (bâti)	6 441 340	5.23	6 505 000	5.23	340 212
Taxe foncière (non bâti)	894 241	8.88	898 000	8.88	79 742
Produit fiscal attendu TH & TF					967 316
Cotisation Foncière des Entreprises	1 420 102	5.58	1 421 000	23.39	332 593
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES					1 299 909

3) Vote des budgets primitifs

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 et suivants,

Vu la présentation des différents budgets lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 16 mars 2017,

Considérant la présentation détaillée par le Président des budgets suivants :

- Budget Principal intégrant désormais les budgets Relais Assistantes Maternelles, Crèche et Portage de repas
- Budget Gouillette,
- Budget Résidences Séniors,
- Budget Pôle Santé Petit-Noir
- Budget maison de santé de Chaussin
- Budget SPANC

Vu le projet du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2017 transmis avec la convocation au Conseil Communautaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne arrêté en dépenses et en recettes et présentant chapitre par chapitre le budget principal et les budgets annexes.



4) Subvention de fonctionnement 2017 au pôle d'accueil et relais de services publics :

Considérant le caractère positif de l'activité de la MSAP service annexe d'AGATE PAYSAGE sur le territoire de la communauté de communes, le Président propose de reconduire la participation financière de la Plaine Jurassienne au titre de l'année 2017. *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une participation financière d'un montant de 40 000 € à AGATE PAYSAGE pour le fonctionnement de la MSAP au titre de l'année 2017 et autorise le Président à signer la convention annuelle d'objectifs avec AGATE PAYSAGE.*

5) Syndicat mixte Doubs Loue :

Vu la délibération N°81/2006 en date du 16 novembre 2006, portant adhésion de la Communauté de Communes La Plaine Jurassienne au Syndicat Mixte Doubs Loue,

Considérant le programme des travaux à réaliser, la participation de la Plaine Jurassienne au Syndicat Mixte Doubs Loue est fixée à 40 000 €. Cette somme constitue la contribution de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne pour l'année 2017. *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'acquitter la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Doubs Loue fixée à 40 000 € pour 2017. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6554.*

6) Délibérations diverses

* Cotisations EHPAD 2017 : *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'acquitter la participation au titre de l'EHPAD pour 2017 d'un montant de 25 000 €.*

* Subvention à l'amicale de la médiathèque : *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une subvention de 250 € à l'amicale de la médiathèque.*

* Subvention FAMI : *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'allouer une subvention de 8000 € à la FAMI.*

* RAM : repas annuel des assistantes maternelles *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'inviter les assistantes maternelles fréquentant le relais de l'espace Kangourou au restaurant pour un montant de 25 € par convives.*

* Spectacle de Noël RAM /crèche : *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'organisation d'un spectacle de Noël commun aux usagers du RAM et de la crèche et décide de recourir au spectacle « LE BAL » de la compagnie SHAGAI d'un montant de 860 € TTC. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif à l'article 6232*

* Concours du receveur municipal : *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,*



- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, indemnité calculée selon les bases définies à l'art. 4 de l'arrêté interministériel précité et attribuée à Sylvie BONNIN, Receveur Municipal.

7) Subvention exceptionnelle Gouillette :

Suite à la liquidation judiciaire du propriétaire du fonds de commerce de la Gouillette ;
Considérant l'impossibilité de recouvrer les loyers de décembre 2016 à avril 2017 et compte-tenu que les seules recettes de fonctionnement de ce budget sont générées par la location des murs.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de verser une subvention exceptionnelle du budget principal au budget Gouillette d'un montant de 4 500 €.

- 8) Fixation de la durée d'amortissement du PLUI :** *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, fixe la durée d'amortissement du PLUI à 10 ans.*

9) Acceptation du reversement exceptionnel du SICTOM

Suite à la décision du SICTOM de la zone de Dole (délibération N°07122016.5cs du 07/12/16) d'effectuer à chacun de ses adhérents, un reversement exceptionnel (lié d'une part au reversement exceptionnel du SYDOM et d'autre part à l'excédent du compte administratif), *le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accepter le reversement exceptionnel du SICTOM de la zone de Dole d'un montant de 37 586 €.*

Le Président

Patrick PETITJEAN



